

L'apprentissage : vérités et enjeux

Sommaire

1. Dossier de presse

- L'apprentissage, vérités et enjeux p.2
- L'enquête en quelques mots p.3
- Une tradition dans l'artisanat p.5

2. Clef USB

- Bilan sociétal de l'apprentissage aujourd'hui, rapport d'analyse qualitative

L'apprentissage : vérités et enjeux

Depuis la promulgation de la loi de cohésion sociale en 2003, l'apprentissage a fait du chemin, tant dans l'opinion des Français que du côté des chefs d'entreprises. Plus récemment, les débats sur l'insertion professionnelle des jeunes ont contribué à valoriser son efficacité.

On ne compte plus les enquêtes d'image qui ont confirmé ce nouveau regard. Pour autant, l'apprentissage n'avait pas bénéficié, jusqu'à présent, d'une analyse en profondeur de son vécu, englobant les origines et motivations de ceux qui le rejoignent et de ceux qui l'encadrent.

L'enquête qui vous est présentée par MAAF Assurances et Louis Harris, menée auprès des jeunes et des maîtres d'apprentissage de centres de formations des apprentis gérés par des chambres de métiers et de l'artisanat, en représente la première approche sociologique et psychologique. Elle s'attache à comprendre leur mode de vie, la nature de leurs relations avec leurs parents, l'école, les maîtres d'apprentissage et la société.

Les réponses recueillies auprès de cinquante-six apprentis et quinze maîtres d'apprentissage enrichissent ce que l'on savait seulement d'expérience. Les mots employés sont forts et précis. Les histoires individuelles, rapportées dans l'enquête, confirment que l'apprentissage a valeur de rupture pédagogique, fondée sur un contentieux douloureux avec l'Éducation nationale. Ce vécu propulse l'apprentissage dans un autre rôle. Au fil des réponses, on découvre en effet qu'à l'acquisition d'un métier se mêle une opération de reconstruction personnelle et sociale. En lui permettant de rompre avec l'échec, la condition d'apprenti redonne au jeune un avenir et une dignité.

Dans la même logique, l'orientation scolaire est sévèrement mise en cause ; faisant souvent l'impasse sur les métiers, elle retarde la rencontre du jeune en rupture scolaire avec le CFA, ce qui lui fait courir le risque de s'enliser dans l'échec et de s'installer à l'écart de la société. C'est une fois le cursus de l'apprentissage rejoint que cette réconciliation personnelle et sociale peut commencer ; le maître d'apprentissage et toute l'équipe du CFA y contribuent.

Cette enquête renforce la détermination de l'APCM portée par son président, Alain Griset, d'obtenir une réforme en profondeur de l'orientation scolaire et de la taxe d'apprentissage afin que les CFA des chambres de métiers et de l'artisanat puissent en bénéficier. De son côté MAAF Assurances représentée par son délégué général Etienne Couturier à l'origine de cette enquête, s'engage plus avant dans la promotion de l'apprentissage avec, notamment, une action d'envergure en faveur de la sécurité routière des jeunes apprentis.

Ainsi le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et MAAF Assurances, partenaires historiques, souhaitent, par cette enquête, contribuer à mieux faire connaître les enjeux et les perspectives offerts par l'apprentissage.

L'enquête en quelques mots

L'apprentissage : un système cohérent qui permet le renforcement de l'image de soi pour les apprentis et facilite leur intégration dans la société

Les 56 jeunes apprentis interrogés (23 jeunes femmes, 33 jeunes hommes issus de 3 CFA, âgés entre 17 et 25 ans) ont établi un bilan largement positif de l'apprentissage.

La récupération d'une confiance en soi et le soulagement de la mise à distance des 'souffrances' scolaires, l'entrée de plein pied dans la vie réelle et l'acquisition de compétences et de certitudes face au futur sont autant de notions très fortes largement soulignées par les apprentis.

De plus, l'écart perçu entre l'idée initiale qu'on se faisait de l'apprentissage et la réalité expérimentée constitue un facteur de maturité (plus de gratification et d'enrichissement de soi qu'imaginés, plus de difficultés et d'efforts à fournir)

Enfin, l'indépendance acquise, l'autonomie financière, les nécessités de la gestion quotidienne, la confrontation avec la réalité et le caractère concret de la projection dans l'avenir (pour la plupart) donnent à ces jeunes, potentiellement, une sensibilité aiguë à une thématique de la responsabilité et du rapport à l'Autre et à l'environnement.

Quatre profils d'apprentis

Très majoritairement issus de milieux modestes, les jeunes gens ont le plus souvent des parents qui travaillent tous les deux et sont, en relativement forte proportion, eux-mêmes passés par l'apprentissage.

- Les « passionnés » (23) constituent la majorité des « apprentis ». Bien dans leur peau, ils ont confiance dans leur destin social et professionnel.
- Les « pragmatiques » (9) : Après un départ difficile, cette population a été « transfigurée » par l'apprentissage et acquiert au fil du temps les moyens de conduire une vie gratifiante et prendre une vraie place dans la société.
- Les « assistés reconnaissants » (12) : ils possèdent peu de dynamisme propre et peu d'envie. Le cadre donné par l'entreprise leur permet de canaliser une trajectoire et de leur donner des repères essentiels à une inscription sociale.
- Les « immatures » (12) : un apprentissage qui ne débouchera pas sur une activité concrète dans la filière choisie, mais un cap structurant pour cette cible jeune et déconnectée du circuit scolaire traditionnel.

Un profil peut cependant évoluer en fonction de ses rencontres ou d'expériences professionnelles réussies.

Focus sur l'image et le vécu de l'apprentissage

Représentation associée à l'apprentissage

De façon unanime, le discours met en avant la satisfaction des apprentis à l'égard de ce système et de leur statut. Ce système cohérent lui donne les moyens d'une revalorisation de soi et les bases d'une intégration réussie dans la société.

L'apprentissage est globalement ressenti comme un canal vertueux : enseignement authentique et concret + efficacité du système + salaire (signe fort de l'autonomie) + entrée dans la vie active

L'entrée dans le monde de l'apprentissage

On note une grande diversité des modes d'entrée dans l'apprentissage avec surtout, la restitution d'une rencontre, fruit du hasard.

Le CFA ne fait pas partie de l'orientation proposée aux élèves qui recherchent un autre cursus éducatif : de nombreux interviewés ont souligné le manque d'informations ayant abouti à une rencontre trop tardive avec un CFA.

Faisant écho au déficit d'information sur le système, la recherche de l'entreprise est une étape difficile qui fait souvent fonction de parcours initiatique où la motivation est mise à l'épreuve.

La vie dans l'entreprise

De façon très majoritaire, les expériences actuelles en entreprise s'avèrent positives, même si les contraintes, les difficultés, les aspects négatifs soulignés par les apprentis sont supportés avec maturité sur le mode du « prix à payer » pour atteindre le véritable objectif.

La perception de la relation avec le maître d'apprentissage

Parmi les apprentis rencontrés, un sentiment majoritaire de bonne relation avec le maître d'apprentissage. C'est pour eux une rencontre déterminante avec un adulte, porteur de valeurs fondamentales : un professionnel doté d'expérience et d'un savoir-faire, un initiateur capable de transmettre efficacement son savoir, et parfois même un substitut parental.

La perception du CFA se traduit comme une véritable réconciliation avec l'univers de la 'connaissance' et avec une certaine forme de scolarité. L'enseignement promulgué dans les CFA s'avère gratifiant pour des apprentis redevenus progressivement bons élèves et ayant découvert l'intérêt d'apprendre...

Les particularités de la vie quotidienne

Des conditions de vie contraignantes et parfois difficiles ne sont quasiment jamais remises en cause, et semblent acceptées en raison des contreparties valorisantes, notamment grâce à la reconnaissance financière des efforts fournis (salaire), la perspective d'une réelle insertion sociale et professionnelle, et par le sentiment d'une 'liberté' conquise et d'une activité qui correspond à un projet personnel.

Une tradition dans l'artisanat

Le secteur de l'artisanat qui dépasse les 920 000 entreprises, poursuit sa progression régulière et on évalue à plus de 200 000 le nombre d'emplois aujourd'hui disponibles. Les entreprises artisanales maintiennent un bon niveau de développement ; l'une des problématiques essentielles pour un chef d'entreprise artisanale est de trouver aujourd'hui des employés qualifiés et demain celui qui reprendra l'entreprise.

L'apprentissage, fondé sur la transmission directe du savoir, est une réponse parfaitement adaptée à ces différents constats. Le départ prévu à la retraite de plus de 300 000 chefs d'entreprises en 10 années pose un problème crucial de reprise des entreprises. Or nous savons que les repreneurs des entreprises artisanales sont pour les deux tiers d'anciens salariés, qui sont, dans la très grande majorité des cas, passés par l'apprentissage (source SINE au 1^{er} semestre 2002).

L'artisanat accueille aujourd'hui la moitié des apprentis, soit 170 000 jeunes par an. Il s'est associé à l'ambition du précédent gouvernement de voir le nombre d'apprentis augmenter de 40% à l'horizon 2009.

De l'apprenti à «l'étudiant des métiers».

Des mesures issues de la loi de Cohésion sociale ont rendu, en quelques mois, l'apprentissage plus attractif pour les jeunes:

- Création d'une carte nationale d'apprenti, étudiant des métiers, permettant d'accéder à des réductions tarifaires.
- Maintien du niveau de rémunération des apprentis qui enchaînent plusieurs contrats. Précédemment elle pouvait baisser en fonction des contrats, elle est dorénavant liée à la progression des jeunes dans les cycles de formation.
- Exonération de l'impôt sur le revenu des salaires versés aux apprentis, même lorsqu'ils sont déclarés au foyer fiscal de leurs parents.
- Formation complémentaire des apprentis : ils peuvent, s'ils le souhaitent (projet de création ou reprise d'entreprise, par exemple), suivre des modules complémentaires en dehors du temps de travail.

Une politique d'incitation pour les maîtres d'apprentissage

Longtemps attendu par les artisans, la situation de l'employeur, maître d'apprentissage a été sensiblement améliorée.

Avantages financiers et simplifications administratives

- Institution d'un crédit d'impôt au bénéfice des entreprises qui emploient des apprentis, égal au produit de 1 600 € par le nombre moyen annuel d'apprentis. Ce montant est porté à 2 200 € lorsque notamment l'apprenti est un jeune en difficultés ou est reconnu travailleur handicapé.
- Simplification de la gestion administrative des contrats d'apprentissage qui sont directement gérés par les chambres de métiers et de l'artisanat.
- Prévention des ruptures anticipées de contrats : entretien obligatoire entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et le formateur dans les deux mois qui suivent la conclusion du contrat ; un médiateur de l'apprentissage est désigné par les chambres de métiers et de l'artisanat.
- Autorisation de faire travailler les apprentis mineurs le dimanche dans les métiers où cela s'avère indispensable et les jours fériés.

Un recrutement diversifié

Pour répondre au défi de l'emploi pour les jeunes, de nouvelles dispositions rendent le cursus de l'apprentissage compatible avec des situations de plus en plus diversifiées, ce qui attire des profils nouveaux. L'effort de souplesse a porté sur le lien entre la formation théorique et l'expérience en entreprise.

- Possibilité de conclure des contrats d'une durée comprise entre six mois et un an, dans le cadre de parcours de formation personnalisés, notamment pour les titulaires de diplômes d'un niveau supérieur ou lorsqu'une partie de la formation a été acquise par validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Possibilité de contrats de quatre ans pour les apprentis travailleurs handicapés.
- Obligation pour les enseignants de CFA chargés des enseignements professionnels de suivre des stages en entreprise.

Une formation universitaire à l'entreprise artisanale

Les études du marché du travail font état de la difficulté particulière des étudiants qui ont atteint le niveau BAC + 2 à trouver un emploi. Ce constat rend stratégique le développement du lien entre l'artisanat et l'université.

Il s'agit pour l'artisanat, d'assurer la concrétisation de leurs études dans un métier qui leur permettra de valoriser leur bagage. Les étudiants ciblés sont principalement les titulaires d'une formation en gestion, comptabilité, technique commerciale.

Des conventions sont actuellement signées avec les IUT pour préparer de nouveaux diplômés formant à la création, la gestion ou la reprise d'une entreprise. Ces modules comportent une information précise sur la diversité de l'artisanat en trois phases:

- immersion en entreprise ;
- information au moyen d'un cycle de conférences sur les activités des entreprises artisanales ;
- une formation à la gestion d'entreprise.

Le cas échéant, l'étudiant sera accompagné pour construire son projet d'entreprise et bénéficiera d'une mise en relation personnalisée et privilégiée avec les chefs d'entreprise et les cédants.

Où se renseigner ?

Les jeunes peuvent se renseigner dans les CAD, Centres d'Aide à la Décision, répartis sur l'ensemble du territoire dans 91 chambres de métiers et de l'artisanat ; les CAD accueillent, informent, établissent des diagnostics, orientent et facilitent le recrutement des artisans.

C'est un outil au service des ressources humaines des petites entreprises en apportant une écoute personnalisée et un appui technique. En lien direct avec le monde des entreprises, ce réseau s'adresse aux jeunes ou futurs apprentis, mais également aux salariés des entreprises artisanales, aux chefs d'entreprises et aux demandeurs d'emplois.

En 2004, les CAD ont accueilli près de 425 500 personnes (jeunes, adultes, chefs d'entreprise) et ont traité quelques 43 500 offres de contrats en alternance et d'emplois. Elles agissent en partenariat avec les organisations professionnelles, les acteurs de l'orientation, de l'emploi et de la formation ou encore avec les acteurs du développement économique.

Contacts presse

APCM

Elisabeth de Dieuleveult

Tel 01 44 43 10 96 - 06 61 25 98 00

✉ dieuleveult@apcm.fr

MAAF Assurances

Marie-Pierre MICHEL

Tel 01 53 10 63 57

✉ marie-pierre.michel@maaf.fr